



UCLouvain

Quels mécanismes permettraient de faciliter la formation d'un gouvernement ou de débloquer la situation ?

Exposé dans le cadre des auditions en vue du rapport introductif d'initiative parlementaire concernant les mécanismes de formation du gouvernement

Commission de la Constitution de la Chambre

21 septembre 2022

Min Reuchamps (UCLouvain)

Avant

- Faire un **cartel** → réduire – potentiellement – le « nombre effectif de partis », et donc de partis « significatifs » (« potentiel de coalition » et « potentiel de chantage »)
- Faire un **accord pré-électoral** → indiquer – explicitement – avec qui on souhaite gouverner
- Faire une **campagne « nationale multi-niveaux »** (avec ou sans parti unitaire, avec ou sans circonscription fédérale) → débattre – directement – de sa volonté de gouverner au fédéral auprès de l'ensemble de l'électorat

Pendant

- Modifier le **bulletin de vote** → ajouter une deuxième question sous la forme d'un préférendum : « indiquez par ordre de préférence le(s) parti(s) qui devrai(en)t gouverner »
- Réformer le **mode de scrutin** → dépasser le débat proportionnel vs. majoritaire et explorer des modes mixtes et/ou de transfert de voix
- Toucher aux **circonscriptions électorales** → d'1 seule à 150, il y a de la marge, avec ou sans circonscription fédérale (plus ou moins grande)

Après

- **Punition individuelle** → Premier parti/Première famille politique perd la main après un délai donné (par le Roi)
- **Punition collective** → Tous les partis perdent une part croissante du financement public, au fur et à mesure que les jours passent
- **Récompense individuelle** → Les 15 parlementaires les « mieux » (nombre absolu de voix de préférence ou taux de pénétration) élu·es sont deviennent ministres (tant qu'un gouvernement « classique » n'a pas été constitué)
- **Récompense collective** → Droit d'initiative parlementaire (en l'absence de gouvernement), avec possibilité de referendum/consultation populaire

Trois conclusions méthodologiques

- **Rapport introductif → Délibération entre parlementaires et experts** pour baliser le terrain et ouvrir les horizons
- **Délibération → Panel mixte entre parlementaires et citoyen·nes tiré·es au sort** pour émettre des recommandations concrètes
- **Panel mixte → Toute révision de la Constitution,** dont l'article 195 organisant la procédure de révision de la Constitution

Qu'en pensez-vous ?